

Culture du chanvre : situation dans le Jura

La législation suisse réglemente de manière relativement floue la culture du chanvre dans notre pays, l'autorisant notamment lorsqu'elle est destinée à des fins non « toxicomaniaques ».

Les cantons ont une approche assez différenciée dans l'application des dispositions légales applicables en la matière.

On ignore quelle est la situation dans le Canton du Jura.

Le Gouvernement est dès lors invité à répondre aux questions suivantes :

1. Existe-t-il des champs cultivés de chanvre dans le Jura ?
2. Dans l'affirmative, sur combien d'hectares et par quel nombre de producteurs ?
3. Le cas échéant, quelles sont les mesures prises pour contrôler la légalité de leur exploitation ?



Alain Schweingruber

27.11.07